

ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PLATE-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNES SUR VÉHICULE (NACELLE VL)

Durée
16 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : E3103
Formateurs : Les formateurs de l'IFSB.
Effectif max : 3 participants
Langue : FR;DE
Tarif : 1.100,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Les salariés des entreprises utilisant des nacelles (plate-forme) élévatrices mobiles de personnes.

OBJECTIF

Etre capable de conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA).

CONTENU DE LA FORMATION

- Théorie :
- Réglementation, normalisation de la PEMP du constructeur, obligation des employeurs, responsabilité du conducteur)
- Technologie et caractéristiques des appareils (classification, technologie)
- Fonction des organes et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles d'utilisation et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de la PEMP
- Plaque de charge et plaque constructeur
- Signalisation et balisage

Pratique :

- Prise de poste
- Adéquation de la PEMP
- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et positionnement de la PEMP
- Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- Un certificat médical stipulant la permission de conduire un engin de la catégorie B.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir joindre ce document, au profil de votre salarié via votre compte en ligne avant que la formation ne commence, sinon il ne sera pas admis en formation.

- La formation s'adresse aux personnes expérimentées.

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'une nacelle (plateforme) élévatrice mobile de personnes.
Un support de cours sera remis au stagiaire.

Validation de la formation
A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.
En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodiques pour ce type d'engin et exigé tous les 5 ans.